Confédération Générale du Travail

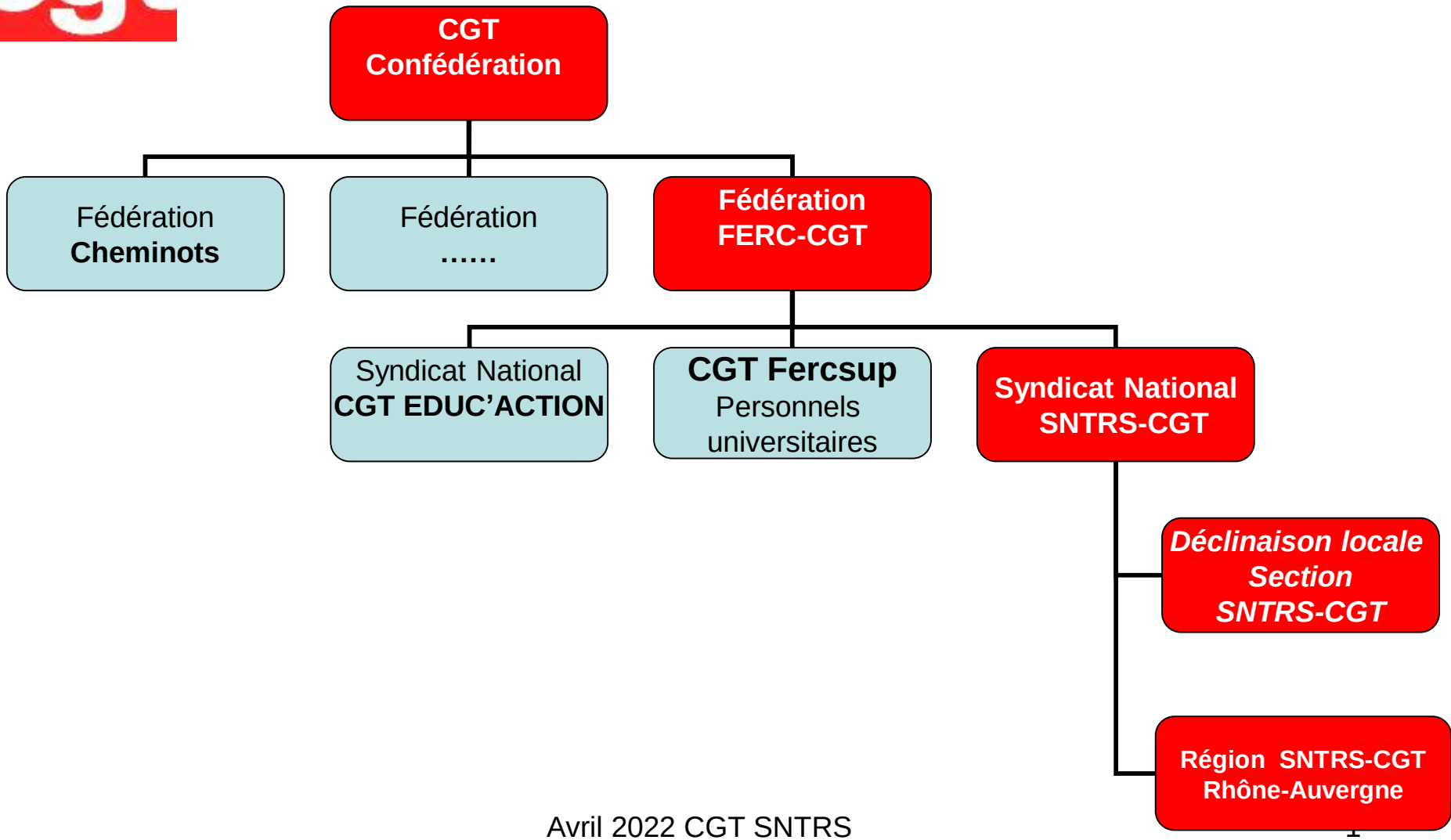

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Un syndicat pour tous les personnels:

- chercheurs,
- ingénieurs, personnels techniques et administratifs,
- doctorants,
- actifs et retraités,
- titulaires et non titulaires…

… au CNRS, à l'INSERM, à l'IRD, à l'INRIA, à l'INED, à l'INRP, ainsi que dans les fondations et groupements intervenant sur le champ de la recherche.

CNRS Rhône-Auvergne

Déclinaison locale
Région
SNTRS - CGT

Aide à la titularisation des nouveaux entrants si difficultés

Conseils participatifs des agents pour leur vie professionnelle

Représentants du personnel dans les instances
CRFP
CORAS
CRHSCT

Aide à la titularisation des nouveaux entrants si difficultés

Stagiaire pendant 1 an

En cas de difficultés sur :

- Adaptation au poste de travail
- Rapport à mi-parcours

Alerter et rencontrer les représentants du personnel sans attendre la fin de l'année du stage

Conseils participatifs des agents pour votre vie professionnelle

- Ne pas rester isoler,
- s'informer avec les collègues des conditions de travail et de vie collective au bureau et au labo
- Aide à la rédaction des dossiers

Représentants du personnel dans les instances

- Commission Régionale Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail - **CRHSCT**

- Commission Régionale d'Action Sociale – **CORAS**
  - **Aides financières en cas de difficulté ponctuelle**
  - Représentants des usagers de la restauration

- Commission Régionale de Formation Permanente - **CRFP**

  ex: Plan de formation, Ecoles thématiques

Le syndicat c'est VOUS

Venez nous rencontrer, faisons connaissance !!

Dans notre local syndical lors de notre permanence le Mardi de 12 h 30 à 14 h

Tel : 04 72 69 26 95

Mel: DR07.SNTRSCGT@cnrs.fr

Site:http://sntrs-lyon.alter.eu.org/

Xavier Saupin: xavier.saupin@isa-lyon.fr (Lyon)

Massimo Granata : m.granata@lma.in2p3.fr (Lyon)

Arnaud Gautier : arnaud.gautier@univ-bpclermont.fr (Clermont-Ferrand)

Nos luttes

Toujours et toujours défendre le personnel et le service public de recherche

- LPR – Loi de modernisation de la fonction publique
- Baisse des postes
- Précarisation (contrat de mission ….)
- Les budgets de laboratoire en baisse et la recherche sur financement contractuel (ANR etc)
- Nos conditions de travail: le télé travail
- Nos salaires

Et tant de choses……..

Eloge des syndicats

- Eloge des syndicats, par Serge Halimi (Le Monde diplomatique, avril 2015) (monde-diplomatique.fr)

- PUISQUE chacun prétend se soucier de l'envol des inégalités, pourquoi cette analyse du Fonds monétaire international (FMI) est-elle passée à ce point inaperçue (1) ? En raison de ses conclusions ? Dans une étude présentée en mars dernier, deux économistes issues de ce temple du libéralisme relèvent *« l'existence d'un lien entre la baisse du taux de syndicalisation et l'augmentation de la part des revenus les plus élevés dans les pays avancés durant la période 1980-2010 ».* Comment expliquent-elles ce lien ? *« En réduisant l'influence des salariés sur les décisions des entreprises »,* l'affaiblissement des syndicats a permis d'*« augmenter la part des revenus constitués par les rémunérations de la haute direction et des actionnaires ». ……*

Jour de grève

•

Jour de grève

Aucune règlementation n'impose une quelconque démarche individuelle pour se déclarer gréviste dans l'enseignement supérieur et la recherche. Les règles applicables sont déclinées entre autres dans une circulaire de 2003 (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=ECAB8E0880A787A18B7CF533654A6272.tpdila22v_3?cidTexte=JORFTEXT000000414601&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000000004694).

L'administration doit constater, le jour de la grève, l'absence de l'agent. Le directeur d'unité utilise une feuille d'émargement ce jour-là ou fait la tournée de son service : **les personnels n'ont pas à se déclarer grévistes**. Si votre chef de service a exercé comme d'autres chefs de service son droit de grève pour défendre le service public, c'est à son supérieur qu'il revient de constater la présence des agents.

Si vous êtes déclaré.e comme gréviste et que vous ne l'étiez pas, vous devez contester votre recensement auprès de votre responsable.

Heure Mensuelle d'Information Syndicale (HMIS)

- Réunion mensuelle d’information d’une heure à laquelle peuvent participer les agents pendant leurs heures de service.

- L’agent peut assister à ces réunions d’information syndicale dans la limite d’une heure par mois ou de 3 heures par trimestre.

Prochainement
En ce moment

- **La loi du 6 août 2019 a profondément modifié ces instances. Ces modifications ne vont pas dans le sens d'une amélioration du « dialogue social ».** Toutes les organisations syndicales représentatives des fonctionnaires se sont prononcées contre le projet de loi Fonction Publique.
- Certaines organisations se sont abstenues (CFDT) ou ont voté en faveur (SNPTES-UNSA) des décrets d'application dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR).

Prochainement
En ce moment

- **Ainsi !**
- Le C.T.-MESRI devient le C.S.A.-MESRI (Comité Social d'Administration du MESRI)
- Le C.T. du CNRS devient le C.S.A de l'Etablissement CNRS.
  Le CHSCT devient une simple Commission du C.S.A. (Formation spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail – FSSCT)
- Le nombre de C.A.P est réduit, ainsi que leurs compétences et le nombre de représentants (voir diapo suivante)
- Les CCP-ANT (commissions consultatives paritaires des agent non titulaires) devraient être conservées en l'état.

Prochainement
En ce moment

- Au niveau régional, que deviendront CRHSCT et les commissions (C.O.R.A.S. et C.R.F.P.) ?
- Tout ce que l’on sait à ce jour : une « F.S.S.C.T. Régionale » prendrait la suite du CRHSCT

Prochainement
En ce moment

- **Quelques précisions sur le rôle des nouvelles Commissions Administratives Paritaires :**
- Le nombre des C.A.P. est réduit, ainsi que leurs compétences et le nombre de représentants !. Elles restent composées pour moitié d'élus des personnels sur listes syndicales et pour moitié de représentants de l'administration.
- Si la loi de transformation de la Fonction Publique retire la promotion interne « au choix » (corps, grade, échelon), des « compétences » des C.A.P. au 1er janvier 2021, les C.A.P conservent (à ce jour…) des **prérogatives importantes pour la défense des personnels.**
- **Ce sont des instances consultatives** qui doivent être saisies par l'Administration en matière de titularisation, de discipline (Commission de discipline), de détachement et de mobilité.
- **Ce sont aussi des lieux de recours** pour faire respecter les droits des personnels : appréciation annuelle, temps partiel, formation professionnelle, autorisation d'absence et toute question d'ordre individuel concernant les personnels.

Prochainement
En ce moment

- **Du 1er au 8 décembre 2022 auront les élections, par vote électronique, pour le renouvellement de toutes les instances de la Fonction Publique.**

Merci de votre attention

Le Monde diplomatique

avril 2015
Page 1
626 mots

Eloge des syndicats

Puisque chacun prétend se soucier de l'envol des inégalités, pourquoi cette analyse du Fonds monétaire international (FMI) est-elle passée à ce point inaperçue (1) ? En raison de ses conclusions ? Dans une étude présentée en mars dernier, deux économistes issues de ce temple du libéralisme relèvent« *l'existence d'un lien entre la baisse du taux de syndicalisation et l'augmentation de la part des revenus les plus élevés dans les pays avancés durant la période 1980-2010* ». Comment expliquent-elles ce lien ? « *En réduisant l'influence des salariés sur les décisions des entreprises* », l'affaiblissement des syndicats a permis d'« *augmenter la part des revenus constitués par les rémunérations de la haute direction et des actionnaires* ».

Selon ces économistes du FMI, « *une moitié environ* » du creusement des inégalités que les libéraux préfèrent traditionnellement attribuer à des facteurs impersonnels (mondialisation, technologies, etc.) découlerait du déclin des organisations de salariés. Doit-on s'en étonner ? Quand le syndicalisme, point d'appui historique de la plupart des avancées émancipatrices, s'efface, tout se dégrade, tout se déplace. Son anémie ne peut qu'aiguiser l'appétit des détenteurs du capital. Et son absence, libérer une place qu'envahissent aussitôt l'extrême droite et l'intégrisme religieux, s'employant l'une comme l'autre à diviser des groupes sociaux dont l'intérêt serait de se montrer solidaires.

Or l'effacement du syndicalisme ne tient ni du hasard ni de la fatalité. En avril 1947, alors que l'Occident s'apprête à connaître trente ans de prospérité un peu mieux partagée, Friedrich Hayek, un penseur libéral qui a marqué son siècle, dresse déjà la feuille de route de ses amis politiques : « *Si nous voulons entretenir le moindre espoir d'un retour à une économie de liberté, la question de la restriction du pouvoir syndical est une des plus importantes.* » Hayek prêche alors dans le désert, mais quelques décennies plus tard, grâce à l'intervention directe et brutale de deux de ses admirateurs, Ronald Reagan et Margaret Thatcher, lors de conflits du travail marquants (les contrôleurs aériens américains en 1981, les mineurs britanniques en 1984-1985), le « pouvoir syndical » a rendu l'âme. Entre 1979 et 1999, le nombre annuel de grèves impliquant au moins mille salariés passe aux Etats-Unis de deux cent trente-cinq à dix-sept, celui des jours de travail « perdus », de vingt millions à deux millions (2). Et la part du salaire dans le revenu national recule... En 2007, sitôt élu président de la République, M. Nicolas Sarkozy fait à son tour voter une loi restreignant le droit de grève dans les services publics. L'année suivante, il pavoise tel un gamin hilare : « *Désormais, quand il y a une grève en France, personne ne s'en aperçoit.* »

En bonne logique, l'étude du FMI aurait dû insister sur l'urgence sociale et politique de renforcer les organisations de salariés. Elle estime plutôt qu'« *il reste à déterminer si l'accroissement des inégalités dû à l'affaiblissement des syndicats est bon ou mauvais pour la société* »... Ceux qui ont déjà une petite idée de la réponse en tireront sans effort la conclusion qui s'impose.

■

par Serge Halimi

---

(1) Florence Jaumotte et Carolina Osorio Buitron, « Le pouvoir et le peuple » (PDF), *Finances & Développement*, Washington, DC, mars 2015.

(2) George Melloan, « Whatever happened to the labor movement ? », *The Wall Street Journal*, New York, 4 septembre 2001.